



Commune
de
MAZAMET

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Envoyé en préfecture le 17/10/2023

Reçu en préfecture le 17/10/2023

Publié le 19/10/2023

ID : 081-218101632-20231011-2023_DEL88-DE



Séance du 11 OCTOBRE 2023

2023 / 04 / 24

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

Conseillers Municipaux

EN EXERCICE	: 33
PRESENTS	: 25
REPRESENTES	: 08
ABSENT	: 00
VOTANTS	: 33

Date de Convocation : 04 Octobre 2023

Date d'Affichage : 04 Octobre 2023

Secrétaire de Séance : Laurent MONNIER

Etaient présents :

FABRE Olivier, ROUQUETTE Françoise, AMALRIC André, MAUREL Agnès, ALBERT Corine, ASSÉMAT Christophe, LOUP Karine, BANCAL Philippe, ROQUES Christine, GORIN Serge, BERBESSOU Michel, KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José, MONNIER Laurent, CHABBERT Cécile, ARMERO Séverine, MARTIN Michel, ESTRABAUD Josiane, PUECH Benoît, CÈNES Alexandre, ASSÉMAT Clothilde, ORIVÈS Elizabeth, BRIANT Jean-Michel, MARTY-MARINONE Evelyne, ESTRABAUD Guy, CÈNES Frédéric.

Etaient absents représentés :

PÉNÉLA Wilfried par Agnès MAUREL
BARENS Janine par André AMALRIC
LAFONT Stéphanie par Séverine ARMERO
CAUQUIL Fabrice par Corine ALBERT
CASTAGNÉ Chantal par Philippe BANCAL
IOUALALEN Valentin par Karine LOUP
CARAGUEL Fabienne par Françoise ROUQUETTE
BORIES Pascale par Christophe ASSEMAT

OBJET : Aide à la rénovation de façades, vitrines et menuiseries

Le Conseil Municipal,

VU la délibération du 29 Juin 2022 mettant en place un nouveau système d'aide à la rénovation de façades, menuiseries/ ferronneries, zinguerie, devantures commerciales, toitures (*uniquement sur Hautpoul*) à compter du 1^{er} janvier 2023 et instaurant un dispositif exceptionnel concernant les immeubles donnant sur la rivière l'Arnette, un nouveau périmètre identique à celui du futur Site Patrimonial Remarquable et un nouveau règlement,

VU l'avis favorable de la commission DIA/Façades pour l'ensemble des dossiers instruits depuis le dernier Conseil Municipal ;

CONSIDERANT qu'une aide financière concernant l'opération façade a été accordée à Mme Nathalie ROQUES par délibération du conseil municipal en date du 5 juillet 2023 et que suite au réexamen du dossier le montant de l'aide doit être revu à la hausse ;

CONSIDERANT que cette affaire a été présentée au cours de la Commission Municipale « Aménagement de l'espace, cadre de vie, travaux, habitat, urbanisme, foncier, ruralité, environnement » du 4 octobre 2023 ;

DECIDE après en avoir délibéré,

- d'annuler l'aide attribuée à Mme Nathalie ROQUES par délibération du 05 juillet 2023 pour un montant de 424,06 € ;
- d'accorder l'aide financière indiquée ci-dessous aux personnes dont le nom suit :

Mme Nathalie ROQUES (menuiseries)	792,76 €
SCi AUDIMMO par M. Florent BARBA (vitrine)	7.500,00 €
M. Thierry SOBRAQUES CARLES	571,60 €
Mme Salomé PELMARD (vitrine)	867,00 €
Honorine Mariage (vitrine)	312,50 €
SCi Ocean par M. Cédric ANGEL	1.998,00 €
M. Thierry BOURNIQUEL (menuiseries)	1.113,90 €
SCi POWIL par Mme Pauline MRUCK	675,00 €
M. Jimmy MACHICOTE (menuiseries)	1.818,75 €
TOTAL	15.649,51 €

La délibération est adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,



Laurent MONNIER



Le Maire,



Olivier FABRE

*Acte télétransmis en Sous-Préfecture
Et certifié exécutoire le*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.